



---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le douze (12) décembre deux mille seize (2016), à 19h30, sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers à L'Isle-aux-Coudres.

---

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ABSENTE : . Violette Bouchard, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

#### ORDRE DU JOUR

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2016**

**4. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

**5. RÈGLEMENTATION :**

- 5.1. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement abrogeant le règlement #2000-07 concernant l'heure, le lieu et la journée des sessions régulières du conseil municipal* »;
- 5.2. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement de taxation pour la cueillette et le transport des déchets solides et la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017* »;
- 5.3. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2017* »;
- 5.4. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2017 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projet aqueduc et égout)* »;
- 5.5. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2006-08, tel que modifié par le règlement #2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements (aqueduc/égout)* »;
- 5.6. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2017* »;
- 5.7. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de modifier les zones où sont permises les résidences de tourisme ainsi que les superficies maximales permises pour la construction de garages.

## **6. RÉSOLUTIONS :**

### **6.1. ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**

- 6.1.1. Nomination du maire suppléant pour l'année 2017;
- 6.1.2. Renouvellement de l'adhésion de monsieur le maire à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2017;
- 6.1.3. Nomination d'un membre du conseil municipal sur le comité d'embellissement de la cour de l'école Saint-Pierre;
- 6.1.4. Demande de commandite de l'organisme à but non lucratif Aidons-Lait;
- 6.1.5. Vœux des Fêtes à TV-CO;
- 6.1.6. Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal pour l'année 2017;
- 6.1.7. Adhésion au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) offert par Desjardins Sécurité Financière et contribution de la municipalité;
- 6.1.8. Demande de subvention à Emplois d'été Canada (EÉC);
- 6.1.9. Commandite à L'Ancre de l'Isle-aux-Coudres;
- 6.1.10. Dépôt du rapport annuel d'activités 2015-2016 de L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres;
- 6.1.11. Dépôt du rapport financier de L'Ancre de L'Isle-aux-Coudres pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2016;
- 6.1.12. Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014;
- 6.1.13. Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015;

### **6.2. LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME**

- 6.2.1. Présentation d'une demande d'aide financière concernant Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres;
- 6.2.2. Résolution d'appui moral à La Grande Traversée pour son projet d'acquisition et de développement du Musée des Voitures d'Eau;

### **6.3. TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS / AQUEDUC / ÉGOUT / DÉNEIGEMENT**

- 6.3.1. Mandat à Les Consultants Fillion, Hansen et Associés Inc. pour tests de tube Pitot;
- 6.3.2. Paiement de franchises à la Mutuelle des municipalités du Québec;
- 6.3.3. Acceptation et paiement des travaux à Aurel Harvey et Fils Inc. concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage;
- 6.3.4. Travaux supplémentaires concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage;
- 6.3.5. Rémunération de monsieur Jean-Marie Perron en remplacement de monsieur Guy Lapointe;

### **6.4. INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.4.1. Indexation annuelle de la rémunération des pompiers volontaires selon l'Indice des prix à la consommation;
- 6.4.2. Paiement de l'examen pour obtenir la classe 4A sur le permis de conduire aux pompiers volontaires;

6.4.3. Renouvellement de l'adhésion du chef pompier à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ);

#### **6.5. URBANISME / AMÉNAGEMENT / ZONAGE**

6.5.1. Vente du terrain portant le matricule 1152-91-8523 à la Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres et entériner le mandat à monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre;

6.5.2. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme;

6.5.3. Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par madame Céline Dufour concernant l'exploitation d'une résidence de tourisme;

6.5.4. Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une activité de déneigement;

6.5.5. Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une activité d'entreposage de véhicules.

#### **7. VARIA**

#### **8. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS**

#### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

##### **#2016-12-390 – Ouverture de la séance**

---

À 19h30, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

##### **#2016-12-391 - Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 12 décembre 2016 en gardant le varia ouvert.

##### **#2016-12-392 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2016.

##### **#2016-12-393 - Adoption des comptes payés et à payer du mois de novembre 2016**

---

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes payés et à payer du mois de novembre 2016 au montant de 68 782,57 \$.

### **MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES**

#### **COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2016**

<b>COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2016</b>	
Masse salariale	15 053.74 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	959.08 \$
Dominic Tremblay (Remboursement cellulaire)	63.97 \$
Claudine Hovington (remboursement déplacement)	82.27 \$
Pierre Harvey (remboursement déplacement)	7.27 \$
Gabriel Harvey (remboursement frais formation)	118.80 \$
Jeff Dufour (remboursement frais formation)	32.40 \$
Jérôme Desgagnés (remboursement frais formation)	145.80 \$

Éric Dufour (remboursement déplacement)	25.20 \$
Claudine Hovington (remboursement déplacement)	102.34 \$
Isabelle Boudreault (remboursement déplacement bibliothèque)	45.00 \$
Daniel Tremblay (remboursement cellulaire novembre 2016)	20.00 \$
Financière Banque Nationale	5 190.11 \$
Linda Castonguay (location VTT)	100.00 \$
La Marée	25.00 \$
Fondation Hopital Baie St-Paul	500.00 \$
Péto-Canada	769.02 \$
Visa Desjardins	37.95 \$
Pétroles Irving	534.33 \$
Hydro Québec	897.19 \$
Murielle Tremblay (remboursement Salon du cadeau)	28.75 \$
Bell Mobilité	82.60 \$
APSAM (frais de formation)	180.00 \$
Sonic (huile à chauffage)	934.97 \$
Revenu Canada (remises Novembre 2016)	2 860.15 \$
Revenu Québec (remises Novembre 2016)	7 278.89 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>36 074.83 \$</b>
<b>COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>	
Bell Canada	82.25 \$
Hydro Québec	2 766.85 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>2 849.10 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>	
Atelier Zig-Zag	125.32 \$
Alarmes Charlevoix	476.86 \$
Alimentation W. Boudreault	171.05 \$
Arsenal	905.43 \$
Bureauthèque Pro Inc.	305.83 \$
Catherine Leclerc (frais de déplacement CCU)	80.00 \$
Charlevoix Notaires	2 075.37 \$
Communication Charlevoix	439.10 \$
ÉducExpert	74.50 \$
EMS Structure inc. (étude faisabilité agrandissement caserne)	5 748.75 \$
Énergie et Ressources naturelles	68.00 \$
Excavation de l'Isle	163.84 \$
Fromagerie St-Fidèle (frais déjeuner pompier)	35.03 \$
Garage D.L.	265.05 \$
Hebdo Charlevoisien	526.59 \$
Josianne Larivière (frais de déplacement CCU)	100.00 \$
Karine Boudreault (location terrain stationnement Novembre 2016)	100.00 \$
Librairie Baie St-Paul	682.13 \$
Louise Dufour (frais de déplacement CCU)	80.00 \$
Luc Boudreault (frais de déplacement CCU)	80.00 \$
MRC de Charlevoix	4 345.02 \$

Novexco Inc.	41.46 \$
Performance Ford Ltée	242.13 \$
Picard & Picard Inc. (Morcellement rue Cartier)	3 957.93 \$
Quincaillerie Castonguay	1 050.97 \$
Quincaillerie Dufour	226.64 \$
R.M. Leduc & Cie	150.02 \$
Valère d'Anjou	99.00 \$
Ville de Baie St-Paul	298.37 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>22 914.39 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT</b>	
Environex	542.80 \$
9101-3243 Québec Inc.	4 675.47 \$
CIHO FM	344.06 \$
Sani Charlevoix	1 287.72 \$
Quincaillerie Dufour	31.02 \$
Alarmes Charlevoix	63.18 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>6 944.25 \$</b>
<b>GRAND TOTAL :</b>	
	<b>68 782.57 \$</b>

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière**

**#2016-12-394 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement abrogeant le règlement #2000-07 concernant l'heure, le lieu et la journée des sessions régulières du conseil municipal »**

Avis de motion est donné par la conseillère Noëlle-Ange Harvey qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement #2017-01 intitulé « *Règlement abrogeant le règlement #2000-07 concernant l'heure, le lieu et la journée des sessions régulières du conseil municipal* » ayant pour objet d'abroger le règlement #2000-07 sera adopté.

**#2016-12-395 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement de taxation pour la cueillette et le transport des déchets solides et la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017 »**

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Desgagnés qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement #2017-02 intitulé « *Règlement de taxation pour la cueillette et le transport des déchets solides et la valorisation des matières résiduelles pour l'année 2017* » sera adopté.

**#2016-12-396 - Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2017 »**

Avis de motion est donné par la conseillère Noëlle-Ange Harvey qu'à une prochaine séance du conseil le règlement #2017-02 intitulé « *Règlement modifiant le tarif de la compensation des usagers du réseau d'aqueduc et d'égout municipal pour l'année 2017* » sera adopté.

**#2016-12-397 – Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2017 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projet aqueduc et égout)* »**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Viateur Tremblay qu'à une prochaine séance du conseil le règlement #2017-03 intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2001-27, du règlement d'emprunt #2003-07 et du règlement d'emprunt #2003-12, tels que modifiés, en fonction du financement progressif des travaux décrétés par ces règlements (projets aqueduc et égout)* » sera adopté.

**#2016-12-398 – Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles du règlement d'emprunt #2006-08, tel que modifié par le règlement #2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements (aqueduc/égout)* »**

---

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Claude qu'à une prochaine séance du conseil un règlement #2017-04 intitulé « *Règlement décrétant les taux de taxes pour l'année 2016 afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts, des échéances annuelles du règlement d'emprunt 2006-08, tel que modifié par le règlement 2006-10, en fonction du financement des travaux décrétés par ces règlements* » sera adopté.

**#2016-12-399 – Avis de motion pour l'adoption d'un règlement intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2017* »**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Desgagnés qu'à une prochaine séance du conseil le règlement #2016-05 intitulé « *Règlement décrétant l'imposition des taux de taxes variés pour l'année 2017* » sera adopté.

**#2016-12-400 – Avis de motion pour l'adoption d'un règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de modifier les zones où sont permises les résidences de tourisme ainsi que les superficies maximales permises pour la construction de garages**

---

Avis de motion est donné par le conseiller Viateur Tremblay qu'à une prochaine séance du conseil un règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de modifier les zones où sont permises les résidences de tourisme ainsi que les superficies maximales permises pour la construction de garages sera adopté.

**#2016-12-401 - Nomination du maire suppléant pour l'année 2017**

---

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Patrice Desgagnés comme maire suppléant de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres jusqu'aux prochaines élections municipales. Le maire suppléant sera d'office le remplaçant du maire à la table de la MRC de Charlevoix lors de l'absence de ce dernier.

**#2016-12-402 - Renouvellement de l'adhésion de monsieur le maire à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2017**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion de monsieur le maire, Dominic

Tremblay, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2017. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2017.

**#2016-12-403 – Nomination d'un membre du conseil municipal sur le comité d'embellissement de la cour de l'école Saint-Pierre**

---

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer et mandater la conseillère Violette Bouchard afin de siéger sur le comité d'embellissement de la cour de l'école Saint-Pierre. Il est également résolu, par la présente résolution, de mandater la conseillère Céline Dufour, à titre de substitut.

**#2016-12-404 – Demande de commandite de l'organisme à but non lucratif Aidons-Lait**

---

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents de commanditer le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'organisme Aidons-Lait, événement qui doit être célébré le 10 septembre 2017, au Camp Le Manoir à Les Éboulements, par une commandite de cent dollars (100,00 \$). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2016-12-405 – Vœux des Fêtes à TV-CO**

---

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter le 1<sup>er</sup> forfait proposé par TV-CO au montant de 100,00 \$ plus taxes afin d'annoncer les Vœux des Fêtes 2016-2017 de la municipalité à la population, et ce, pendant la période du 16 décembre 2016 au 6 janvier 2017. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés.

**#2016-12-406 – Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal pour l'année 2017**

---

Le maire, Dominic Tremblay indique son intérêt familial pour la présente résolution, la contractante pour l'entretien ménager de la municipalité étant sa fille, il se retire des discussions.

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour, secondé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à la majorité des conseillers de renouveler le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal pour l'année 2017 de madame Linda Tremblay, et ce, pour un montant de 16 100,04 \$ taxes incluses, le cas échéant, payable par versements mensuels de 1 341, 67 \$ chacun. La directrice générale est autorisée à signer le contrat pour et au nom de la municipalité. Par la présente, la dépense et les paiements sont autorisés.

Le maire Dominic Tremblay n'a pas participé à la discussion, s'est abstenu de voter et n'a pas non plus tenté d'influencer le vote.

**#2016-12-407 – Adhésion au Régime volontaire d'épargne retraite (RVER) offert par Desjardins Sécurité Financière et contribution de la municipalité**

---

Le conseiller Patrice Desgagnés de par sa fonction de pompier volontaire est un employé municipal et se retire des discussions.

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres n'offre pas de régime de retraite à ses employés, y compris les pompiers volontaires et la directrice générale;

Considérant que tout employeur ayant dix (10) employés ou plus doit obligatoirement leur offrir un régime volontaire d'épargne retraite, communément appelé « RVER »;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres compte plus de dix (10) employés;

Considérant que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres souhaite contribuer au RVER de ses employés;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude, secondé par la conseillère Céline Dufour et résolu à la majorité des conseillers ce qui suit :

- . De mettre en place un RVER avec Desjardins Sécurité Financière;
- . De contribuer au RVER des employés jusqu'à concurrence de trois pour cent (3 %) de leur salaire brut. Il est expressément entendu que la cotisation de la municipalité au RVER ne sera jamais supérieure à celle de l'employé. Par exemple, si un employé cotise pour un pour cent (1 %), la municipalité cotisera également pour un pour cent (1 %). Le taux plafond de trois pour cent (3 %) restera le même pour les années subséquentes, à moins d'une résolution contraire du conseil municipal à cet effet;
- . De nommer madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou madame Marie Dufour, secrétaire-trésorière adjointe, à faire toutes les démarches requises pour démarrer et permettre le fonctionnement de ce RVER.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Le conseiller Patrice Desgagnés n'a pas participé à la discussion, s'est abstenu de voter et n'a pas non plus tenté d'influencer le vote.

#### **#2016-12-408 – Demande de subvention à Emplois d'été Canada (EÉC)**

Considérant que le camp de jour de la municipalité répond à un besoin de garde d'enfants qui résident sur l'Isle-aux-Coudres ainsi que d'enfants qui y viennent en visite durant la période estivale;

Considérant que la municipalité désire donner la chance à des étudiants d'acquérir une expérience de travail;

Considérant que le projet camp de jour est en place en partie grâce à la contribution importante du programme Emplois d'été Canada (EÉC);

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- . De faire une demande de subvention au programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2017 pour l'embauche subventionnée de trois (3) étudiants, dont un à titre de responsable du camp de jour et les deux (2) autres à titre d'animateurs du camp de jour municipal pour l'été 2017;
- . Que le responsable soit embauché pour une période de dix (10) semaines, soit du 12 juin au 18 août 2017 inclusivement ou toute autre période appropriée, selon le cas;
- . Que les animateurs soient embauchés pour une période de huit (8) semaines, soit du 26 juin au 18 août 2017 inclusivement ou toute autre période appropriée, selon le cas.
- . Que le salaire horaire du responsable se situe entre 13,00 \$ et 15,50 \$;
- . Que le salaire horaire des moniteurs corresponde au salaire minimum majoré de 0,25 \$;
- . Que la directrice générale secrétaire-trésorière et/ou son adjointe soient autorisées et elles le sont, par la présente, à signer tout document nécessaire à la présentation de cette demande de subvention avant le 20 janvier 2017.

#### **#2016-12-409 – Commandite à L’Ancrage de l’Isle-aux-Coudres**

---

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l’unanimité des conseillers de donner une commandite de deux cents dollars (200,00 \$) à l’Ancrage de l’Isle-aux-Coudres pour préparer des paniers de Noël aux familles et personnes de l’Isle dans le besoin. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-12-410 – Dépôt du rapport annuel d’activités 2015-2016 de L’Ancrage de L’Isle-aux-Coudres**

---

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer le rapport annuel d’activités 2015-2016 de L’Ancrage Isle-aux-Coudres.

#### **#2016-12-411 – Dépôt du rapport financier de L’Ancrage de L’Isle-aux-Coudres pour l’exercice financier terminé le 31 mars 2016**

---

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer le rapport financier de L’Ancrage Isle-aux-Coudres pour l’exercice financier terminé le 31 mars 2016.

#### **#2016-12-412 – Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2014**

---

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer les états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

#### **#2016-12-413 – Dépôt des états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2015**

---

Il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer les états financiers de la Corporation Restons Chez Nous pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2015.

#### **#2016-12-414 – Présentation d’une demande d’aide financière concernant Les Moulins de L’Isle-aux-Coudres**

---

Considérant la résolution portant le numéro #2016-09-312 adoptée par le conseil municipal de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres, lors d’une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016, laquelle est intitulée « *Présentation d’une demande d’aide financière au ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités, pour la réfection du barrage du moulin à eau de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres* »;

Considérant que des travaux de restauration du moulin à eau doivent être réalisés avant l’ouverture de la saison touristique 2017, soit des travaux devant principalement être effectués sur un poteau de support, une section du plancher et la grande roue;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

Que suite aux recommandations à venir de la part du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, soit de faire l’ajout des travaux du moulin à eau précédemment cités à la demande d’aide financière visant les travaux de réfection du barrage qui a déjà été présentée par la municipalité au Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités et visée par la résolution ci-dessus décrite, soit de faire une demande dans le cadre du programme d’aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour les travaux à être effectués au moulin à eau;

Que toute les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux soient faites;

Que madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres soit nommée afin d'agir à titre de mandataire de la municipalité et effectuer toutes les démarches nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution, soit notamment mais sans limitation pour signer tous les documents inhérents aux demandes;

Que madame Caroline Perron, directrice générale de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres, soit nommée à titre de personne à contacter et de chargée de projet concernant la présentation de la demande d'aide financière et de la réalisation des projets, le cas échéant, et de lui donner tous les accès nécessaires aux fins de ces projets;

Que la municipalité de L'Isle-aux-Coudres s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant, relativement aux projets visés par la présente.

#### **#2016-12-415 – Résolution d'appui moral à La Grande Traversée pour son projet d'acquisition et de développement du Musée des Voitures d'Eau**

Afin d'éviter toute ambiguïté, la conseillère Noëlle-Ange Harvey ayant déjà été administratrice de la personne morale sans but lucratif « La Grande Traversée » se retire des discussions malgré le fait qu'elle y ait démissionné depuis plusieurs mois puisque son nom apparaît toujours au Registre des entreprises du Québec, à titre d'administratrice de ladite personne morale.

Considérant que le musée des Voitures d'Eau fait partie du patrimoine insulaire;

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour, secondé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à la majorité des conseillers d'appuyer moralement La Grande Traversée dans son projet d'acquisition et de développement du Musée des Voitures d'Eau.

La conseillère Noëlle-Ange Harvey n'a pas participé à la discussion, s'est abstenue de voter et n'a pas non plus tenté d'influencer le vote.

#### **#2016-12-416 – Mandat à Les Consultants Fillion, Hansen et Associés Inc. pour test de tube Pitot**

Considérant le schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix et la norme NFPA 291 qui requièrent de procéder à la réalisation d'essais sur les poteaux incendie, à la codification de ceux-ci et à la production d'une cartographie;

Considérant les soumissions reçues de Tetra Tech QI Inc. et de Les Consultants Fillion, Hansen et associés Inc.;

Considérant que la soumission de Les Consultants Fillion, Hansen et associés Inc. est la plus basse, selon l'offre de services en date du 21 juillet 2016, et que monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout, recommande de faire affaires avec cette entreprise;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Les Consultants Fillion, Hansen et associés Inc. afin d'effectuer les essais sur nos poteaux incendie, la codification de ceux-ci et la production d'une cartographie, le tout selon l'offre de services du 21 juillet 2016, pour la somme de plus ou moins huit mille dollars (8 000,00 \$). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le service incendie.

#### **#2016-12-417 - Paiement de franchises à la Mutuelle des municipalités du Québec**

Considérant les sinistres survenus aux propriétés portant respectivement les numéros civiques 2007 et 2009, chemin des Coudriers, à L'Isle-aux-Coudres, à la suite d'un

débordement du poste de pompage PP1 ayant pu causer des refoulements d'égout dans ces deux résidences;

Considérant la demande introductive d'instance déposée par Desjardins Assurances générales, demanderesse et assureur de dommages des biens meubles et immeubles afférents aux propriétés ci-dessus décrites, contre la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, défenderesse;

Considérant que la municipalité est couverte par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), en vertu de la police d'assurance portant le numéro MMQP-03-015023.11;

Considérant les règlements à l'amiable survenus entre les propriétaires respectifs de ces résidences et/ou leur assureur de dommages, soit Desjardins Assurances générales, d'une part, et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), d'autre part;

Considérant que la police d'assurance entre la municipalité et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), sous la section refoulement d'égout, prévoit une franchise de mille dollars (1 000,00 \$) par sinistre payable par la municipalité;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de deux franchises de mille dollars (1 000,00 \$) chacune en faveur de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour un total de deux mille dollars (2 000,00 \$), et ce, afin de régler le dossier numéro 160772-30. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2016-12-418 – Acceptation et paiement des travaux à Aurel Harvey et Fils Inc. concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage**

Considérant la résolution #2016-09-327 octroyant le contrat à Aurel Harvey et Fils Inc. pour effectuer les travaux permanents de stabilisation des berges dans des secteurs du chemin des Coudriers, du chemin de la Bourroche et du chemin du Mouillage;

Considérant le décompte #1 des travaux recommandé par l'ingénieure Stéphanie Pelletier;

Considérant qu'une partie des travaux seront effectués au printemps 2017, soit les plantations;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte #1 d'Aurel Harvey et Fils Inc. tel qu'autorisé par madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix au montant de 147 507,29 \$ taxes incluses. Par la présente, le paiement est autorisé.

#### **#2016-12-419 – Travaux supplémentaires concernant les travaux de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage**

Considérant le ponceau refait dans le chemin du Mouillage lors des travaux de stabilisation des berges effectués par Aurel Harvey et Fils Inc.;

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à Aurel Harvey et Fils Inc. concernant les travaux supplémentaires réalisés dans le chemin du Mouillage dans le cadre du projet de stabilisation des berges dans les chemins de la Bourroche, des Coudriers et du Mouillage, tel qu'autorisé par madame Stéphanie Pelletier, ingénieure à la MRC de Charlevoix au montant de 5 768,80 \$ taxes incluses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2016-12-420 – Rémunération de monsieur Jean-Marie Perron en remplacement de monsieur Guy Lapointe**

---

Considérant le départ en congé maladie de l'employé municipal Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout, et ce, le ou vers le 4 janvier 2017;

Considérant que l'absence de monsieur Guy Lapointe durera pour une période de plus de deux (2) semaines, soit trois (3) mois;

Considérant que lors de son absence, c'est l'employé municipal Jean-Marie Perron, responsable de la voirie et des travaux publics, qui assumera une partie des responsabilités reliées à son poste;

Considérant que l'Annexe C intitulée « Politique concernant les ajustements de salaire en période de remplacement temporaire » de la Convention de travail des employés de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres 2016-2020 dispose que *« l'employé qui remplace la personne en congé se verra octroyer une augmentation salariale, proportionnelle au pourcentage des activités additionnelles effectuées pendant la période de remplacement, et ce, en fonction de l'échelle salariale en vigueur à l'annexe B de la convention collective. Il incombe au Conseil de statuer sur l'augmentation temporaire à accorder au remplaçant »*;

Considérant la liste des tâches qui seront effectuées par monsieur Jean-Marie Perron durant l'absence de monsieur Guy Lapointe;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

- . De fixer le pourcentage des tâches de monsieur Guy Lapointe qui sera assumé par monsieur Jean-Marie Perron à soixante-dix pour cent (70 %);
- . D'augmenter, durant toute l'absence de monsieur Guy Lapointe, le salaire de monsieur Jean-Marie Perron selon la formule suivante, à savoir :

(Salaire horaire de monsieur Guy Lapointe **moins** Salaire horaire de monsieur Jean-Marie Perron) x 70 %.

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2016-12-421 – Rémunération des pompiers volontaires**

---

Le conseiller Patrice Desgagnés de par sa fonction de pompier volontaire est un employé municipal et se retire des discussions.

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une augmentation annuelle de la rémunération des pompiers volontaires équivalente au coût de la vie (Indice du prix à la consommation) relevé en date du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année. Il est également résolu par la présente résolution que cette augmentation sera applicable au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et qu'elle vise tous les taux horaires déjà établis.

Le conseiller Patrice Desgagnés n'a pas participé à la discussion, s'est abstenu de voter et n'a pas non plus tenté d'influencer le vote.

### **#2016-12-422 – Paiement de l'examen pour obtenir la classe 4A sur le permis de conduire aux pompiers volontaires**

---

Considérant que les pompiers volontaires doivent détenir la classe 4A sur leur permis de conduire afin de pouvoir conduire les véhicules d'urgence;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer les frais de l'examen des pompiers volontaires à la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.) afin qu'ils puissent obtenir la classe 4A sur leur permis de conduire. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement y afférent, le cas échéant, et son paiement sont autorisés.

**#2016-12-423 – Renouvellement de l'adhésion du chef pompier à l'Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec (ACSIQ)**

---

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) pour un montant de 250,00 \$ plus taxes, soit la somme totale de 287,44 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget 2017.

**#2016-12-424 – Vente du terrain portant le matricule 1152-91-8523 à la Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres et entériner le mandat à monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre**

---

Considérant la résolution portant le numéro 2016-06-193 par laquelle la municipalité a offert à La Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres d'acheter le terrain portant le matricule numéro 1152-91-8523 situé dans le chemin des Cèdres;

Considérant que La Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres a accepté cette offre aux mêmes conditions que celles qui y étaient stipulées, soit pour le prix de 10 000,00 \$ conditionnellement à l'établissement d'une servitude de passage;

Considérant que ce terrain doit faire l'objet d'un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre préalablement à la transaction;

Considérant qu'une description technique décrivant l'assiette du droit de passage doit également être faite par un arpenteur-géomètre préalablement à la transaction;

Considérant que quatre (4) soumissions d'arpenteurs-géomètres différents ont été obtenues;

Considérant que la soumission de monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, est la plus basse, au montant de 1 050,00 \$ plus taxes, le tout tel qu'il appert de son offre de services datée du 25 novembre dernier;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. de vendre le lot numéro 5 275 608 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix 2, à La Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres, pour la somme de 10 000,00 \$ plus toutes les taxes applicables, le cas échéant, payable comptant;

. d'établir une servitude de passage contre ledit immeuble vendu pour permettre la virée de l'autobus scolaire, de tout camion de services publics et de tout usager du chemin des Cèdres en général;

. d'autoriser monsieur Dominic Tremblay, maire et/ou madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de vente, à poser tous les gestes et signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner effet à la présente résolution;

. d'entériner le mandat accordé à monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, de préparer un certificat de localisation de l'immeuble vendu ainsi qu'une description technique de l'assiette de servitude de passage.

Il est également résolu que les frais notariés relatifs à l'établissement de la servitude de passage soient aux frais de la municipalité de L'Île-aux-Coudres alors que tous les autres frais notariés inhérents à cette transaction soient assumés par La Coopérative de câblodistribution de l'Île-aux-Coudres, acheteur.

**#2016-12-425 – Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2017**

---

Considérant le règlement #2009-14 intitulé « *Règlement relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme* »;

Considérant plus particulièrement l'article 2.1 intitulé « Composition du comité » de ce règlement qui dispose que « *le comité est composé d'un total de sept (7) membres, tous nommés par résolution du conseil municipal, répartis de la manière suivante : - au moins deux (2) membres du conseil municipal; - les autres membres choisis parmi les résidents de la municipalité* »;

Considérant de plus que l'article 2.3 intitulé « Durée du mandat » dudit règlement stipule que « *la durée du mandat de chacun des membres du comité est d'au plus deux (2) ans, calculée à partir de leur nomination par résolution* » et que « *chaque mandat peut être renouvelé sur résolution du conseil* »;

Considérant qu'il appert que les membres du comité consultatif d'urbanisme n'ont pas été nommés et/ou renommés par résolution du conseil municipal depuis les deux dernières années;

Considérant que l'article 2.5 intitulé « Règles de régie interne », et plus particulièrement le paragraphe 1, dudit règlement prévoit que « *le CCU tient ses séances au lieu établi par le conseil municipal* »;

Considérant l'article 2.7 intitulé « Personnes ressources » du règlement qui dispose que « *le conseil municipal peut adjoindre au comité, de façon ad hoc, des personnes ressources telles l'inspecteur en bâtiment, le directeur général ou l'urbaniste conseil, dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de leur fonction* »;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les personnes suivantes comme membres du comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère municipale;
- Monsieur Viateur Tremblay, conseiller municipal;
- Madame Catherine Leclerc, résidente de L'Isle-aux-Coudres;
- Madame Louise Dufour, résidente de L'Isle-aux-Coudres;
- Monsieur Luc Boudreault, résident de L'Isle-aux-Coudres;
- Madame Josianne Larivière, résidente de L'Isle-aux-Coudres; et
- Madame Johanne Fortin, résidente de L'Isle-aux-Coudres.

Il est également résolu, par la présente résolution, de fixer le lieu des séances du comité consultatif d'urbanisme à la salle de conférence de l'édifice municipal;

Il est enfin résolu, par la présente résolution, de nommer madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de personne ressource du comité consultatif d'urbanisme, et ce, de façon *ad hoc*.

#### **#2016-12-426 – Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par madame Céline Dufour**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de modification au règlement de zonage de madame Céline Dufour concernant l'ajout d'un usage à sa propriété portant les numéros 2058 et 2060, chemin des Coudriers. Cette demande sera étudiée par le conseil municipal.

#### **#2016-12-427 – Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une activité de déneigement**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de modification au règlement de zonage de monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une activité de déneigement. Cette demande sera étudiée par le conseil municipal.

#### **#2016-12-428 – Dépôt d'une demande de modification au règlement de zonage par monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une activité d'entreposage de véhicules**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer la demande de modification au règlement de zonage de monsieur Gaétan Desgagnés concernant l'exploitation d'une

activité d'entreposage de véhicules. Cette demande sera étudiée par le conseil municipal.

**#2016-12-429 – Mention de félicitations à Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres**

---

Les membres du conseil municipal souhaitent féliciter les employés de Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres pour leur excellent travail et pour le succès qu'ont connu les moulins en 2016.

**#2016-12-430 – Période de questions**

---

La période de questions est ouverte à 20h07.

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h36.

**#2016-12-431 – Levée de la séance ordinaire du 12 décembre 2016**

---

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance ordinaire du 12 décembre 2016, à 20h36.

\_\_\_\_\_  
**Dominic Tremblay, maire**

\_\_\_\_\_  
**Pamela Harvey, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 9 janvier 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

\_\_\_\_\_  
**Dominic Tremblay, maire**